

Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection 2017 : « Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés »

12 et 13 décembre 2017

Session thématique 6 : Améliorer le partage de la charge et des responsabilités

Résumé

La session thématique 6 a porté sur la manière dont le Pacte mondial sur les réfugiés pouvait améliorer le partage de la charge et des responsabilités, afin d'aider les réfugiés ainsi que les pays et les communautés qui accueillent un grand nombre d'entre eux, dans un esprit de solidarité et de coopération internationales. La discussion s'est articulée autour de trois points essentiels.

Premièrement, le partage des responsabilités est une partie cruciale du régime international de protection des réfugiés et doit être au cœur du Pacte mondial sur les réfugiés

- Les problèmes relatifs aux réfugiés ont une portée mondiale, si bien que la communauté internationale doit travailler ensemble, afin de partager les responsabilités permettant de les résoudre.
- Bien que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés n'ait pas instauré de dispositifs concrets pour le partage de la charge et des responsabilités, la nécessité de tels dispositifs est vigoureusement défendue dans la Déclaration de New York. Le processus conduisant au Pacte mondial sur les réfugiés fournit une occasion d'améliorer le partage de la charge et des responsabilités.
- Les participants ont également parlé des termes employés, beaucoup préférant utiliser « partage des responsabilités » – par opposition à « partage de la charge » – car les réfugiés ne sauraient être uniquement considérés comme une charge.

Deuxièmement, le partage des responsabilités a de multiples facettes

- Le partage des responsabilités est souvent débattu comme s'il s'agissait uniquement d'une question de soutien financier. Or, ce concept est beaucoup plus large. Le partage des responsabilités consiste à :
 - reconnaître le rôle crucial que jouent les pays et les communautés d'accueil dans le régime international de protection des réfugiés en accueillant ces derniers ; dans ce sens, les pays d'accueil sont les principaux donateurs ;
 - fournir un appui politique aux pays d'accueil, ainsi que des ressources financières, matérielles et techniques, afin de les aider à se préparer aux mouvements massifs de réfugiés et à leur fournir une protection ;
 - élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers, y compris par la réinstallation et les voies d'admission complémentaires, comme les dispositifs de mobilité régionaux ;
 - soutenir les pays de réinstallation émergents ;
 - prévenir les conditions qui contraignent les personnes à quitter leur foyer ;
 - résoudre les conflits pacifiquement ; et
 - créer les conditions permettant aux réfugiés de rentrer chez eux.
- Le partage des responsabilités est aussi souvent débattu comme s'il concernait uniquement les États.

- Les participants ont expliqué qu'il s'agit d'un concept plus large dans lequel les parties prenantes concernées ont un rôle à jouer et apportent une contribution en fonction de leurs capacités.
- Ces contributions peuvent prendre la forme d'organisations régionales encourageant la mobilité régionale, d'universités accordant des bourses, du secteur privé employant des réfugiés, de villes et de communautés accueillant les réfugiés, et de citoyens privés parrainant des réfugiés.
- Comme l'a remarqué l'un des jeunes délégués, le partage des responsabilités inclut également la contribution qu'apportent les réfugiés eux-mêmes à leur communauté d'accueil.

Enfin, le défi majeur pour le Pacte mondial sur les réfugiés consiste à trouver une manière d'améliorer le partage des responsabilités en le rendant plus équitable et plus prévisible.

- Une très riche discussion a eu lieu sur les manières dont le programme d'action pouvait créer des dispositifs solides permettant d'assurer un meilleur partage des responsabilités.
- Certains ont plaidé en faveur de la création d'un modèle permettant de calculer la charge et les responsabilités, tandis que d'autres ont mis en garde contre les conséquences non voulues que pouvait avoir cette formule.
- Certains ont émis l'idée d'utiliser un forum mondial, comme la plate-forme mondiale d'intervention en faveur des réfugiés proposée, afin de réfléchir à un meilleur partage des responsabilités et de le coordonner.
- Certains ont proposé que le Sommet des leaders sur les réfugiés se réunisse plus régulièrement, avec un mécanisme garantissant la concrétisation des engagements.
- Les participants ont également souligné que de tels dispositifs devraient être conformes aux objectifs de développement durable, et que les réfugiés devraient être inclus dans les programmes pour pouvoir atteindre leurs objectifs.

HCR
11 janvier 2018